



Communiqué du Collectif des Écoles de Marseille

Élus du Printemps Marseillais: les enfants de Marseille vous regardent !

Nous avons appris par la presse [1] que le budget qui sera voté le lundi 27 juillet sera en grande partie celui élaboré par la précédente municipalité. La place accordée à l'école jusqu'alors nous fait craindre le pire. Nous espérons que les décisions fortes que vous annoncez seront à la hauteur. Il aurait d'ailleurs été souhaitable que les Marseillais aient pu en prendre connaissance avant le vote.

Le programme qui vous a portés au pouvoir est ambitieux. Il reprend la majeure partie des propositions que nous avons formulées pour l'école publique. Nous sommes convaincus qu'il permettra aux enfants de Marseille et aux adultes qui s'en occupent au sein des écoles de ne plus subir les conditions inacceptables qui leur étaient imposées.

Cependant, le retard est énorme et la durée d'un mandat ne sera pas suffisante pour panser toutes les plaies. Vous devez engager dès maintenant tout ce qui peut l'être. Voici une liste non exhaustive des mesures qui figurent dans votre programme (et dans le nôtre) qui pourraient être appliquées dès maintenant :

“Accorder la subvention à l'école privée au minimum légal”

Le forfait communal versé aux écoles privées sous contrat doit être équivalent à la somme engagée pour l'école publique. Les postes de dépenses pris en charge par la municipalité sont encadrés par la loi. La précédente majorité jouait sur un flou peu artistique pour avantager grandement le privé [2]. Nous demandons tout d'abord que vous rendiez public le calcul du forfait communal. Puis que vous le rééquilibriez avec les frais de fonctionnement du public, tout simplement pour respecter la loi. Le gain pourrait se monter à 5 M€.

“Établir un Plan Pluriannuel d'Investissement de 1 milliard d'euros pour la construction et la rénovation des écoles, en tenant compte de la hausse démographique par secteur, et en utilisant systématiquement la maîtrise d'ouvrage publique sans faire appel au financement privé.”

Tout est là. Pluriannuel, sur combien d'années ? Il faudrait peut-être commencer dès l'exercice 2020.

“Doublé le budget entretien du bâti des écoles, pour rattraper le retard accumulé sur l'entretien courant et remédier rapidement aux petits travaux urgents.”

Nous partons de loin. Pour avoir une part du budget affectée à ce poste comparable aux autres grandes villes, le coût s'élèverait à 2,9 M€.

“Augmenter le budget des fournitures scolaires et autres fournitures.”

“Augmenter le budget de la caisse des écoles.”

“Faire marcher la concurrence pour les achats de fournitures scolaires, afin d'en diminuer le coût.”

Il est inacceptable que les familles doivent fournir en début d'année des mouchoirs, des feutres et des feuilles de papier. Les coopératives scolaires (le chèque versé en début d'année), qui ne font que pallier la faiblesse de la caisse des écoles et qui sont sources d'inégalités doivent disparaître. Afin que l'école publique soit réellement gratuite, il faut augmenter ce budget d'environ 5 M€. Il faudra bien sûr revoir les missions de cette caisse en concertation avec les acteurs de l'école publique.

“Mettre à disposition des cars pour les sorties scolaires (service spécialisé RTM) pour toutes les écoles publiques du territoire.”

Tout parent qui a dû traverser Marseille, avec les transports que l'on connaît, en accompagnant une classe de 30 élèves de 5 ans comprendra que cette mesure d'un coût de 1,4 M€ est indispensable.

“Créer des postes d’Agent de Maintenance Mutualisé pour 6 écoles pour une prise en charge optimisée des travaux d’entretien dans les écoles.”

Afin que les directeurs et directrices d’écoles ne passent plus leur temps à être renvoyés de service en service pour changer une ampoule ou remplacer un robinet. Cette mesure a un coût de 4 M€.

“Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) : mettre à disposition 1 ATSEM par classe de maternelle sur l’intégralité du temps scolaire (8h-17h), ainsi qu’un contingent de 300 agents volants. L’ATSEM s’occupera uniquement des enfants et du nettoyage de sa classe seulement .”

“Améliorer le taux d’encadrement de la pause méridienne pour répondre à la norme AFNOR NFX50-220 : 1 pour 10 en maternelle et 1 pour 20 en élémentaire.”

Ces mesures sont difficiles à chiffrer, le nombre total d’ATSEM et d’ATE¹ étant pour l’instant très flou. L’annonce de recrutement d’ATSEM sur le site de la mairie évoque l’affectation de certains ATSEM dans les crèches... alors qu’il s’agit d’agents spécialisés en écoles maternelles.

Commençons donc par envisager la première année le recrutement de 300 ATSEM pour assurer les remplacements, la suppression des temps partiels subis et la transformation des ASIC² en ATE. Nous vous laissons à vos calculs. Vous pourriez également annoncer le nombre de recrutements envisagés pour la rentrée 2021 afin de susciter des vocations et que les futurs candidats puissent commencer à se former.

Hormis le Plan Pluriannuel d’investissement qui est du ressort de l’investissement, les mesures énoncées jusqu’à présent impactent faiblement le budget de fonctionnement de la ville³. Elles doivent donc y être inscrites.

D’autres mesures sont d’un coût négligeable, comme la sécurisation des abords des écoles, la mesure de la qualité de l’air dans les classes, la fin du réchauffage dans des récipients en plastique, la fourniture d’une plate-forme de demande et de suivi des travaux, le développement d’un ENT⁴ efficace, l’inclusion numérique des familles.

Beaucoup ne sont qu’une question de volonté politique comme mettre à disposition les résultats des audits de chaque école, les rapports de CSI⁵, les dossiers techniques amiante et les Ad’AP⁶, mettre en place une Commission Écoles & Transparence réunissant tous les acteurs de l’école publique.

Les attentes des Marseillais sont fortes et votre responsabilité d’autant plus grande. Nous comprenons bien que tout ne sera pas réalisable tout de suite mais ce qui peut l’être doit l’être, en toute transparence.

**Nous serons donc devant le conseil municipal le 27 juillet pour vous rappeler que
les enfants de Marseille vous regardent.**

À Marseille, le 22 juillet 2020,
Le Collectif des écoles de Marseille.

[1] Ville de Marseille : la nouvelle majorité est à pied d’œuvre, Florent de Corbier, La Marseillaise 20 juillet 2020

[2] Madame Vassal, subventionner l’investissement des écoles privées est illégal !, Communiqué du CeM, 24 juin 2020

Le chiffrage détaillé du programme : [c’est ici !](#)

Le programme du CeM : [c’est là.](#)

1 Agent technique des écoles : emploi statutaire

2 Agent de service de surveillance inter-cantine : emploi contractuel, 10h/semaine

3 1 M€ équivaut à moins de 0,1% du budget de fonctionnement de notre ville.

4 Environnement Numérique de travail

5 Commission de Sécurité Incendie

6 Agenda d’Accessibilité Programmée